

CONSULTATION DE TRAVAUX DE SCENOGRAPHIE D'EXPOSITION
Appel à candidature
à retourner complété et signé par les candidats

Dispositions et clauses administratives valant acte d'engagement

Document commun à l'ensemble des lots

Date de mise en ligne et/ou de publication : 6 novembre 2018

1. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR

FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN

1 esplanade de Pontac

33300 BORDEAUX

Tél : +33(0)5 56 81 38 47

Fax : +33(0)5 24 84 36 62

Adresse internet : <http://www.laciteduvin.com>

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE par décret en date du 11 décembre 2014

SIRET : 809 857 907 00038

2. SERVICE ACHETEUR DE LA FONDATION

Nom du service acheteur : Direction de la culture

Personne à contacter sur ce dossier : Marion Eybert, responsable des expositions

Tél. : + 33(0)6 30 69 45 30

Courriel : m.eybert@fondationccv.org

3. TYPE DE PRESTATION

3.1 Catégorie de la prestation

▪ Fournitures :

▪ Services :

▪ Travaux :

3.2 Nombre de lots

3 lots

3.3 Options / Variantes

▪ Les variantes sont-elles admises : Oui Non

▪ Les candidats peuvent-ils présenter des options ? : Oui Non

4. LES DOCUMENTS CONSTITUTANT L'APPEL A CANDIDATURE

- Le présent document, Dispositions et clauses administratives, valant acte d'engagement
- le CCTP commun à tous les lots
- un CCTP de chaque lot (1 ;2 ;3)
- une DPGF de chaque lot (1 ;2 ;3)
- le cahier des charges de la salle d'expositions temporaires et espaces techniques
- la liste des matériels mis à disposition par la Fondation (cimaises mobiles, écran, et projecteurs)
- le carnet de plans commun aux lots 1, 2, 3
- les fiches techniques (cimaises ; écran ; plaque Texxa ; enceintes)
- le cahier graphique du lot 2
- le carnet de plans du lot 3

5. OBJET DE LA PRESTATION

Réalisation, production, construction et fourniture de matériels (construction et mise en peinture de cimaises, vitrine, tissu), électricité/éclairage, signalétique, et installation de la scénographie de l'exposition temporaire « Renversant, quand art et design s'empare du verre » qui se déroulera du 14 mars au 30 juin 2019 à La Cité du Vin à Bordeaux.

Cette exposition sera présentée dans les espaces d'expositions temporaires sur une surface utile d'environ 670 m².

6. LIEU D'EXÉCUTION

La Cité du Vin
1, esplanade de Pontac
33 300 BORDEAUX

7. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

6.1 Descriptif des caractéristiques techniques

LOT 1:

- Agencement

LOT 2:

- Signalétique

LOT 3:

- Electricité et éclairage

6.2. Conditions de livraison :

Les travaux doivent être livrés à La Cité du Vin, espaces R+1.

6.3. Engagement de délai (date de remise en jours ouvrés) :

Réponse à la consultation le mardi 27 novembre 2018 à 14h30

Livraison des espaces finis le vendredi 12 mars 2019 (réception des travaux du LOT 1 le 22 février)

6.4. Conditions de transport :

À la charge du prestataire.

6.5. Contrôle des prestations :

Le correspondant de la Fondation, chargé de l'organisation et du contrôle des prestations est la Direction de la culture, est Marion EYBERT, responsable des expositions, ou son représentant.

La Fondation ainsi que le bureau de contrôle (conformité électrique et stabilité des ouvrages) et/ou la commission de sécurité et le scénographe se chargeront de réaliser les opérations suivantes:

- contrôle de qualité
- contrôle de conformité des caractéristiques techniques

La Fondation procédera à toutes les observations utiles, qui seront notifiées par écrit au contractant dans un délai d'une semaine.

Les travaux et fournitures doivent être livrés dans un état irréprochable et devront présenter toutes les caractéristiques exigées par la Fondation.

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction ou d'ajournement seront prises par la Direction de la culture de la Fondation, par le service des expositions ou son représentant.

8. DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION

▪ **Prestation exécutée en une seule fois :**

▪ **Prestation à bons de commande :**

Calendrier prévisionnel :

Visite du site : le mardi 20 novembre à 14H30

Remise des offres : 27 novembre 2018

Choix des entreprises : 7 décembre 2018

Début du chantier : 4 février 2019

Durée des travaux : Jusqu'au 22 février 2019 pour l'aménagement et le mobilier, jusqu'au 12 mars 2018 pour la pose de la signalétique et les réglages des éclairages.

Démontage des ouvrages : 10 juillet (8 juillet pour l'éclairage) au 19 juillet 2017 (possibilité de travailler les week-ends)

Le planning général des travaux et du démontage est établi en page 2 du CCTP Général.

Durée de validité de l'offre : 1 mois

9. FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES NOTIFIÉS

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature individuellement ou sous la forme d'un groupement.

En cas de groupement un membre du groupement est désigné comme mandataire.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

10. LES DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE

- Le présent document, Dispositions et clauses administratives valant acte d'engagement, paraphé, daté et signé par le candidat
- Le cahier des charges des expositions temporaires et des espaces logistiques paraphé, daté et signé par le candidat
- Les justificatifs listés à l'article 14
- Le Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot
- Le mémoire technique composé des éléments suivants :

Lot 1 Agencement

- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des travaux (CV des personnes affectées à la prestation) démontrant la prise en compte des contraintes pour la réalisation des prestations (délais, nature et lieu).
- Méthodologie pour la réalisation des prestations, choix des matériaux, techniques utilisées, PV des matériaux, mesures de recyclage des matériaux...
- Planning détaillé tenant compte du planning général décrit dans le CCTP (page 2)

Lot 2 Signalétique

- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des travaux (CV des personnes affectées à la prestation) démontrant la prise en compte des contraintes pour la réalisation des prestations (délais, nature et lieu).
- Échantillons
- Techniques utilisées pour la réalisation des prestations.
- Mesures de recyclage des matériaux
- Planning détaillé tenant compte du planning général décrit dans le CCTP (page 2)

Lot 3 Electricité-éclairage

- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des travaux (CV des personnes affectées à la prestation) démontrant la prise en compte des contraintes pour la réalisation des prestations (délais, nature et lieu).
- Méthodologie pour la réalisation des prestations : moyens de levage, techniques utilisées, approche de la lumière...
- Planning détaillé tenant compte du planning général décrit dans le CCTP (page 2)

11. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être entièrement rédigées en langue française et libellées en euros.
Choix de l'offre la mieux-disante.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Lot 1 Agencement

CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
1- Montant des prestations sur la base du montant de la DPGF	40%
2- Valeur technique :	
2.1 méthodologie pour la réalisation des prestations, choix des matériaux utilisés et respect des normes de sécurité dans ce choix	25%
2.2 Mesures environnementales mise en place (matériaux « vert », recyclage)	5%
3- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution des travaux, notamment le cv du responsable de chantier et ceux des personnes affectées à la prestation	20%
4- Respect et optimisation des délais impartis	10 %

Lot 2 Signalétique

CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
1 – Montant des prestations sur la base du montant de la DPGF	40%
2- Valeur technique :	
2.1 méthodologie pour la réalisation des prestations, choix des matériaux utilisés, qualité des échantillons et respect des normes de sécurité dans ce choix	15%
2.2 Qualité des échantillons fournis	15%
2.3 Mesures environnementales mise en place (matériaux « vert », recyclage)	5%
3- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution des travaux	15%
4- Respect et optimisation des délais impartis	10 %

Lot 3 Electricité-éclairage

CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
1 – Montant des prestations sur la base du montant de la DPGF	40%
2- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution des travaux notamment le cv du responsable de chantier et ceux des personnes affectées à la prestation	25%
3- Valeur technique (connaissance des équipements disponibles), méthodologie pour la réalisation des prestations, moyens de levage, techniques utilisées, approche de la lumière,...	25 %
4- Respect et optimisation des délais impartis	15 %

12. CONDITIONS DE VISITE SUR PLACE

- **Visite du site : mardi 20 novembre 2018 à 14.30**
- Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier : Marion Eybert, responsable des expositions temporaires : Tél 05 47 50 06 16 / 06 30 69 45 30; m.eybert@fondationccv.org

Les modalités de cette visite s'effectueront dans des conditions de stricte égalité pour l'ensemble des concurrents. Les réponses aux questions éventuelles posées par les candidats lors de cette visite seront transmises par écrit à tous les candidats.

13. PRÉSENTATION DES OFFRES

11.1 Conditions de remise des candidatures :

Les candidats doivent transmettre leur candidature sur support papier et l'enveloppe portera la mention :

OFFRE POUR LA SCÉNOGRAPHIE DE L'EXPOSITION - NUMERO du LOT
« Renversant, quand art et design s'empare du verre » NE PAS OUVRIR

Les plis doivent être envoyés par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remis en main propre à l'accueil de la Fondation à l'adresse suivante :

FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN
Marion Eybert, responsable des expositions temporaires
1, esplanade de Pontac
33300 BORDEAUX

11.2 Date limite de réception des candidatures :

Remise des candidatures le 27 novembre 2018 à 14.30 au plus tard.

Tout pli arrivé en dehors de ces délais sera considéré comme nul.

11.3 Contacts auprès desquels des renseignements peuvent être demandés :

Pour tous renseignements d'ordre technique, vous pouvez contacter :

Giovanna Comana et Géraldine Thomas, scénographes responsable du projet

Tél. : 06 64 43 42 21/ 06 38 78 79 78

Courriel : bgcstudio@free.fr ; geraldine@bgc-studio.com

Bastien Morin et Melanie Boutet, graphiste en charge du lot Signalétique

Tél. : 06 30 96 83 42 / 06 22 21 06 48

Courriel : melanie@bastienmorin.fr; atelier@bastienmorin.fr

Philippe Collet, concepteur lumière en charge du lot éclairage/électricité

Tél. : +33(0) 9 73 61 69 79 / +33(0) 6 18 87 45 74

Courriel : direction.abx@free.fr

Marion Eybert, responsable des expositions, Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin

Tél. : 05 47 50 06 16 / 06 30 69 45 30

Courriel : m.eybert@fondationccv.org

Pour tous renseignements d'ordre administratif, vous pouvez contacter :

Laurent Basse-Cathalinat, secrétaire général, Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin

Tél. : +33(0) 5 47 50 06 11

Courriel : l.basse-cathalinat@fondationccv.org

14. JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT

- Extrait K-bis

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire avec preuve de l'autorisation de poursuite d'activité durant toute la durée d'exécution de la prestation.

- Une déclaration d'intention de soumissionner, indiquant, en cas de groupement, le nom des sociétés le constituant, la forme du groupement en précisant le nom du mandataire.

- Des références économiques et financières. Les candidats ou les membres du groupement devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières requises pour réaliser les prestations qui font l'objet de la consultation, notamment le fait que son exécution ne menace pas l'équilibre financier de la structure. Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir tous les éléments permettant d'apprécier leur capacité financière, professionnelle et technique ;

- Un descriptif détaillé des moyens techniques (liste des équipements) et de l'équipe proposée.

- Un dossier de référence

15. MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Caractéristiques des prix : prix global et forfaitaire

Modalités des variations des prix : fermes

Modalités du règlement des comptes :

Les factures sont établies en un original et un duplicata, et mentionnent notamment :

- la date d'émission et le montant de la facture,
- le libellé et le montant des prestations,
- le cas échéant, le montant des pénalités appliquées.

Les factures seront adressées à la :

FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN
1, esplanade de Pontac
33300 BORDEAUX

Le délai global de paiement est de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

16. PÉNALITÉS

En cas de retard imputable au prestataire dans l'exécution des travaux, une pénalité de retard peut être appliquée suivant la formule:

$$P = \frac{V \times R}{1000}$$

Dans laquelle :

P = montant de la pénalité exprimé en euros HT

V = montant en euros HT du montant des prestations en retard.

R = nombre de jour de retard

Quel que soit le montant des pénalités, la FCCV se réserve la possibilité de renoncer à la mise en œuvre de tout ou partie des pénalités précitées.

17. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire est astreint à une obligation de confidentialité, notamment à l'égard de tout tiers extérieur à la Fondation, pour toutes les opérations qui lui sont confiées. Sauf autorisation expresse de la Fondation, il s'engage à n'utiliser et à ne divulguer à des tiers aucun fait, information, connaissance, document ou autre dont il aurait reçu communication ou pris connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation, ainsi qu'aucun résultat de ses travaux. Ces obligations persisteront après l'exécution de la prestation. Ces obligations s'imposent également au personnel du prestataire ayant eu accès aux informations traitées.

Le non-respect de ces obligations, indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, pourra autoriser la Fondation à résilier la prestation aux torts du prestataire.

18. ASSURANCE

Avant tout commencement d'exécution, le prestataire doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommages causés dans l'exécution de ses prestations au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie. Le prestataire doit également justifier qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité professionnelle également appelée garantie décennale.

19. RÉSILIATION DE LA PRESTATION

La Fondation peut à tout moment qu'il y ait faute ou non du prestataire, mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation de la prestation notifiée au prestataire.

20. DÉCLARATION DU CANDIDAT

J'atteste sur l'honneur que :

- Je n'ai pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, ni aucun membre du groupement que je représente, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par le Code Pénal, ainsi que par le Code du Travail et le Code Général des Impôts.
- L'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert ou tout membre du groupement que je représente n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années

d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées du Code du Travail.

- J'ai satisfait, ainsi que les membres du groupement que je représente, à l'ensemble des obligations en matières fiscales et sociales exigibles au 31 Décembre de l'année écoulée.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés au regard des articles du Code du Travail.
- L'entreprise que je représente ou tout membre du groupement que je représente ne tombent pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

Je certifie sous peine de résiliation que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

21. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour connaître des litiges qui naîtraient de l'exécution de la prestation.

À _____ le,

Le Candidat